



L'Assemblée Générale de la Fédération Régionale de PDSA se compose :

- 1.** Des Conseils départementaux de l'Ordre des Médecins qui nomment chacun un représentant et un suppléant.
- 2.** De l'URML qui nomme trois représentants, un pour chaque département avec un suppléant.
- 3.** Des trois associations départementales pour l'Organisation de la Permanence des Soins. Chaque association adhérente nomme un représentant et un suppléant.
- 4.** Des associations des médecins régulateurs libéraux de chaque département. Chaque association adhérente nomme un représentant et un suppléant.
- 5.** De l'Association SOS médecins qui nomme un représentant et un suppléant par département quand elle est implantée dans le département.

Composition du Bureau de Fédération Régionale de PDSA

Président : Docteur Gilles TONANI, Président de l'ADOPS

1^{er} Vice-Président : Dr Jean-Michel GAL, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Orne

2^{ème} Vice-Président : Dr Gérard HURELLE, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins du Calvados

3^{ème} Vice-Président : Dr Jean-Yves BUREAU, Président du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Manche

Secrétaire : Dr Christophe DEMOOR, SOS Médecins Caen

Secrétaire Adjoint : Dr François CHARETON, Président APPSUM 61

Trésorier : Dr Jean SCIRÉ, Président de l'AMU 50

Trésorier Adjoint : Dr Antoine LEVENEUR, Président de l'URML de Basse-Normandie